

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez le rôle de l'Etat est de défendre le revenu des agriculteurs et de les aider à s'orienter dans l'après 2013.

Hier en conseil des ministres, le ministre de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche a présenté une communication sur la politique agricole renouvelée.

Mentionnant le poids primordial de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire et constatant la grande volatilité des marchés des matières premières agricoles, il a souligné que le développement d'une agriculture durable qui permette notamment aux agriculteurs de vivre décemment de leur travail constitue un objectif stratégique de la politique du Gouvernement qui s'articule autour de trois axes.

⇒ **Au niveau national** définition par la LMA des outils d'adaptation des productions au nouvel environnement économique mondial.

- **Pouvoir renforcé** des agriculteurs au sein des filières ⇒ contractualisation – observatoire des prix et des marges opérationnel à la fin du mois.

- **Outils de gestion des risques** notamment assurantiels (fourrages)
- **Protection du foncier agricole** : 1<sup>er</sup> janvier création des commissions départementales de la consommation des espaces agricoles
- **Des plans stratégiques** seront mis en place dès octobre afin de garantir la compétitivité des filières les plus exposées aux aléas.

⇒ **Au niveau européen.**

- Engagement très volontariste de la France dans le débat sur la prochaine réforme de la PAC en 2013 qui se traduira, après l'appel de Paris du 10 décembre 2009 réunissant 22 états membres, par la présentation dans quelques semaines d'une position commune avec l'Allemagne sur l'avenir de la PAC

⇒ **Au niveau international.**

- La France présidera le prochain G20, elle fera de la régulation des marchés des matières premières agricoles l'une de ses principales priorités.
- La France refusera au sein de l'ONC toutes concessions qui fragiliseront les filières d'élevage.

\*

\* \*

Il conviendra également d'accompagner l'agriculture sur les pratiques plus durables telles que les mesures agri environnementales sur les captages grenelles, les réductions des produits phytosanitaires ou les certifications des pratiques.

Conclure par la réorganisation des chambres d'agriculture (RGPP).